

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 5 mars 2020

Membres présents : Mme Marie-Emma BOURSIER -- Mme Marie-Blanche DEVAUX – M. Jean-Pascal DUMAS – M. Colin GUYON – Mme Mériem HAMLÀ - Mme Kathia KHELLADI - Mme Julie LECHAT - M. Stéphane MANSON – M. Franck MONNIER – Mme Wafa NABIL – M. Olivier PLUEN - Mme Nathalie WOLFF

Membres avec procuration :

M. Frédéric CHAMPAGNE donne procuration à M. Pascal FOURNIER
M. Patrick JACOB donne procuration à M. Olivier PLUEN
M. Jean-Paul MARKUS donne procuration à M. Olivier PLUEN
M. Terry OLSON donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER
Mme Édith TINJUS donne procuration à Mme Marie-Blanche DEVAUX
Mme Clara XÉMARD donne procuration à Mme Nathalie WOLFF

Membres excusés : Mme Salomé CARRARETTO - M. Loïc DABIEL – M. Patrick HASSENTEUFEL - Mme Fabienne JAULT - M. Bernard KEIME-ROBERT-HOUDIN - Mme Sofia MAZAZI

Membres invités : M. Thibaut FLEURY GRAFF - Mme Carole MARINHEIRO – Mme Véronique MOREAU - Mme Mélanie RAVET –

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI - M. Emmanuel BLANCHARD – Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE – M. Jacques de MAILLARD – Mme Victoire LASBORDES – M. Jean-Luc PENOT – Mme Sophie PETITRENAUD – M. Laurent WILLEMEZ

Madame le Doyen ouvre la séance à 10h10.

Madame le Doyen accueille le Bâtonnier Pascal FOURNIER représentant du Bâtonnier Frédéric CHAMPAGNE et rappelle l'importance de la présence de l'Ordre des avocats au Conseil de Faculté.

Madame le Doyen demande aux élus étudiants de faire-part de leur présence à chaque Conseil en répondant systématiquement au courriel d'invitation.

Elle rappelle la tenue des élections des représentants des personnels au sein des Conseils centraux le 31 mars. Les deux candidats Messieurs Alain BUI et Stéphane DELAPLACE viendront au sein de la composante afin de promouvoir leurs listes respectives.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 19 décembre 2019

Vote : à l'unanimité

VOLET INSTITUTIONNEL

2- Information sur l'état d'avancement des Écoles Graduées de Droit et de Sociologie et Science politique

Deux points sur l'état d'avancement de la Graduate School de Droit et celle de Sociologie et science politique qui vont rassembler trois facultés de droit (DSP, UP Saclay/Sceaux et Évry) ainsi que l'ENS Paris Saclay. L'objectif de l'école graduée sera de coordonner la recherche et la formation, mais encore de relier et coordonner l'action avec l'école universitaire de premier cycle dans laquelle nous ne sommes pas encore entrés puisque les licences sont encore à ce jour des licences UVSQ. Les travaux de l'école graduée sont prolongés avec une création prévue pour fin avril/début mai. Nous y sommes très attentifs mais pour le moment certaines questions d'importance restent sans réponse notamment sur le lien entre les licences et les masters.

Monsieur Jean-Pascal DUMAS souligne l'importance de cette école pour le territoire et pose la question de son périmètre et de son objectif. Il assure que, pour le territoire, il est hors de question qu'il y ait, d'un côté, le premier cycle et, de l'autre, la recherche et les masters.

Madame le Doyen répond que la politique de site n'est pas remise en cause d'un point de vue géographique. La question de cette séparation inquiète bien entendu beaucoup les directions des différentes écoles. L'attachement de Saclay aux premiers cycles est affirmé mais sans que l'on en sache beaucoup plus. L'ensemble des collègues de l'école graduée partagent ces questionnements. La difficulté qui se pose est celle des moyens dont nous disposerons et que nous ne connaissons pas. Les règlements intérieurs et l'état d'avancement seront présentés lors de la prochaine réunion du 12 mars.

VOLET PÉDAGOGIQUE

3- Vote sur la convention de délocalisation de la formation Master 1 Droit international et européen des affaires dans les locaux du Cabinet Linklaters année 2019-2020

Cette convention porte sur la délocalisation, non pas de l'ensemble de la formation, mais de 15 heures de cours dans un cabinet d'avocats.

Monsieur Stéphane MANSON et Madame Nathalie WOLFF réagissent sur le fait que de plus en plus de cours sont délocalisés et considèrent que ce mouvement est injustifié. Il faut garder à l'esprit que la Faculté demeure le lieu d'enseignement.

Vote : 6 abstentions

4- Vote sur la convention de coopération relative à l'organisation du Master 2 Science politique parcours Politiques de communication – influence et affaires publiques et du Master 2 Science politique parcours Politiques de communication et développement des organisations avec l'École supérieure de communication et de publicité (COM'SUP)

Il s'agit d'une convention qui existe depuis de très nombreuses années. La seule modification porte sur la diminution du montant des frais d'inscription à ce double-diplôme ce qui ne change rien à l'équilibre financier de notre Faculté, les frais d'enseignement de nos enseignants-chercheurs étant pris en charge par COM'SUP.

Vote : à l'unanimité

Madame le Doyen fait un rappel de la nouvelle procédure concernant les ordres de mission et les déplacements à l'étranger au vu du contexte actuel d'épidémie de coronavirus. Une autorisation préalable de déplacement doit être adressée à l'alias ometranger@uvsq.fr afin d'obtenir l'accord du FSD.

5- Information sur la réforme des études de santé

6- Information sur la mise en place du module droit pour les étudiants de médecine

Madame le Doyen fait part du peu de questions lors de la JPO sur cette réforme. Elle rappelle qu'une partie significative d'étudiants qui rentreront en LAS, doit venir de filières différentes à hauteur de 30 % et notamment de droit et science politique. Ces licences font l'objet d'un accès spécifique sur le portail Parcoursup. A ce jour, beaucoup de demandes en droit et en science politique pour 40 places et 10 respectivement ouvertes. Madame le Doyen rappelle que, pour pouvoir passer en deuxième année, les étudiants devront valider 60 ECTS + 10 ou plus d'ECTS de médecine et passer deux oraux supplémentaires. Les étudiants ne pourront pas passer une LASS deux fois de suite, il devra y avoir une année blanche. Les textes sont interprétés de manière très différente. A l'inverse, les étudiants de médecine doivent trouver une mineure ailleurs (180 étudiants de médecine). La demande de départ de la Présidence était de 30 étudiants. Par conséquent, nous devons créer un module entièrement à distance. Le Doyen est très réservé car les moyens de réalisation sont très vagues et peu nombreux. Le doyen de Sceaux interrogé sur sa licence entièrement à distance depuis plusieurs années avoue que ce n'est pas simple.

Question de Monsieur Jean-Pascal DUMAS : pourquoi accepter la mise en place et l'application de cette réforme qui est « une usine à gaz » ? Quel est l'intérêt de ce circuit dans sa dimension formation ? Il craint que, du fait de la diminution des effectifs en médecine, certains étudiants stratèges vont s'inscrire en droit (plutôt qu'en médecine) dans l'objectif de réussir leur mineure santé afin de pouvoir accéder à la deuxième année de médecine.

Madame le Doyen répond qu'à l'origine la réforme a été poussée par les étudiants et que la faculté est sollicitée quant à son application dont les conditions sont difficiles, surtout pour les étudiants.

Question de Madame Julie LECHAT, étudiante élue : est-il prévu un module d'accompagnement pour les étudiants de médecine ayant validé 10 ECTS de droit ?

Madame le Doyen répond que ce n'est pas possible car nous n'en avons ni les moyens humains, ni les moyens financiers.

Madame le Doyen donne la parole à Monsieur Franck MONNIER concernant les MC2C. Monsieur MONNIER rappelle qu'en application de la loi ORE, un groupe de travail s'est réuni afin de mettre en place les MC2C. Notre communauté avait fait le choix de blocs de connaissances et de compétences qui ont pour vocation de ne pas se compenser les uns, les autres. Après le vote du conseil, les élus de la CFVU ont fait évoluer leur lecture du cadrage. Ils ont trouvé que le bloc linguistique était trop compliqué à valider étant composé d'une seule langue. Nous sommes donc revenus sur cette modalité et les étudiants pourront passer en année supérieure sans validation du bloc linguistique. Le message n'est pas très positif notamment du point de vue des étudiants qui devront trouver des solutions pour garder et faire augmenter leur niveau d'anglais. Le Doyen espère que l'Université Paris Saclay proposera des solutions numériques.

Le Doyen regrette cette décision tant du point de vue de la forme que du fond.

Les étudiants, en accord avec le Doyen, évoquent leur inquiétude quant à la non compensation. Le Doyen explique que cette non compensation ne fera que renforcer la valeur du diplôme et que, par ailleurs, le contexte est celui de Paris Saclay qui a mis en place cette méthode depuis quelques années.

Monsieur Stéphane MANSON ne comprend absolument pas les décisions des administrateurs de l'université. Il pense que le marché fera la sélection pour les langues. Le fait de ne pas partir à l'étranger devient un handicap pour les étudiants, partir en Erasmus est devenu « la normalité ». La question de l'insertion dans les entreprises françaises se pose.

Monsieur Olivier PLUEN fait remarquer que l'implication des universitaires auprès des étudiants n'a jamais été aussi forte avec la proposition de multiples projets. L'accompagnement est omni présent.

Le Doyen pense que le discours de responsabilité et d'exigence est nécessaire.

VOLET FINANCIER

7- Information sur l'exécution budgétaire

Le Doyen présente les différents tableaux relatifs à l'exécution budgétaire.

Concernant les heures complémentaires, elle rappelle que, chaque année, des heures maquettées sont demandées en dialogue budgétaire. Or, chaque année, des intervenants ne viennent pas et/ou ne font pas de dossier. Malgré cela, nous avons eu une très bonne exécution en 2019.

Le budget des vacances exceptionnelles est cette année de 20 000 € dont l'exécution est liée à l'emploi des étudiants sur les lignes d'inscription et aux surveillances d'examens.

La dotation de fonctionnement représente les frais de services de la faculté à hauteur de 20 000 € environ. Cette année, contrairement aux autres années, le budget a été ouvert à 100 % en une seule fois. Les dépenses sont donc immédiatement engagées de suite ce qui est une grande satisfaction.

La dotation en investissement est très importante car elle permet la maintenance du bâtiment (ascenseurs, peintures...).

S'agissant du fonctionnement des formations, la dotation des services centraux est trop faible. Nos marges de manœuvre sont issues principalement des redevances d'apprentissage, les frais de FC, la taxe d'apprentissage. Monsieur Stéphane MANSON intervient sur la dotation reversée sur la FC, la question est celle du reversement des ressources et non pas leur montant. Lorsque la dotation est versée aux composantes, nous sommes déjà en octobre, il est trop tard pour les dépenses importantes et elle repart aux services centraux.

Madame le Doyen a discuté avec la DAF, pour obtenir la possibilité d'engager nos frais avant la fin de l'année et de réaliser l'exécution sur les premiers mois de l'année n+ 1. C'est déjà une avancée non négligeable.

Quant à la taxe d'apprentissage, la réforme a inquiété, ce sont notamment les collègues de masters qui grâce à leur réseau font rentrer de la taxe.

Monsieur Jean-Pascal DUMAS propose que la région puisse aider les collègues sur la TA.

Madame le Doyen s'est enquis auprès du directeur de cabinet du Président à ce sujet. Le résultat est qu'aucune subvention de la région n'est arrivée de la part de la région cette année.

Madame le Doyen ajoute que les redevances sont revues à la hausse grâce aux renégociations réalisées. Elle remercie l'équipe puis explicite les informations sur les fonds.

En ce qui concerne les formations en FC, certains DU sont concernés, quelques masters aussi en FC et FI ainsi que l'IEJ.

Le budget de l'IEJ est cohérent par rapport à l'année passée : exécution à 98 % malgré la réforme d'il y a deux ans.

Le Doyen fait part des recettes exceptionnelles : subventions SQY et appel à projets APPSI.

Les crédits des centres de recherche sont inchangés

VOLET RESSOURCES HUMAINES

8- Information sur les recrutements BIATSS

Arrivées de Madame Nadège LÉARD, gestionnaire en master, en remplacement de Monsieur Jonathan GOVINDAMA et de Monsieur Grégory RENARD, en remplacement de Monsieur José CABAÇOS, au service maintenance.

VOLET ÉVÉNEMENTIEL

9- Information sur le projet « Reconstitution du procès des médecins nazis de Nuremberg » mené conjointement par l'UFR Simone Veil – Santé et par la Faculté de droit et science politique

Ce projet mené par Madame Nathalie WOLFF et Monsieur Olivier PLUEN avec les étudiants de droit et de médecine sera organisé début juillet prochain, peut-être à la Cour d'appel de Paris.

Par ailleurs, le Doyen ajoute que lors de la Fête du droit initiée par la Conférence des Doyens, plusieurs sujets seront abordés aux cours de conférences pour les étudiants notamment. Cette année, elle sera organisée à Bordeaux avec le thème « Droit et Voyage ». En concertation avec Madame Nathalie WOLFF, les étudiants ayant participé au voyage à Nuremberg organiseront une conférence « carnet de voyage ».

10- Information sur l'organisation de la Nuit du Droit

Après une année d'interruption, le Conseil constitutionnel a de nouveau sollicité la faculté quant à l'organisation de la Nuit du Droit organisée le 4 octobre 2020. Nous restons dans l'attente du calibrage de cet événement.

QUESTIONS DIVERSES

11- Question sur la création de nouvelles associations

Madame Julie LECHAT parle au nom de Madame Sofia MAZAZI de l'association « Révolte-Toi Versailles » dont les activités proposent des débats parlementaires et n'empiète pas sur les activités du Collège de Droit qui proposent des plaidoiries.

Le Doyen rappelle le principe de liberté d'associations. Elle insiste sur la procédure à suivre quant à l'organisation d'événements au sein de la Faculté.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Doyen lève la séance à 11h45.